

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m. 19 30, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, 's' Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15 Tourcoing à Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02 Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez les bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. H. Vavin, Libraire-Boulangier, 4, Clapier de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 20 NOVEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS	
DU 19 NOVEMBRE	
3 0/0	52 85
4 1/2	75 30
Emprunt 1871	84 20
Emprunt 1872	85 70
DU 20 NOVEMBRE	
3 0/0	52 60
4 1/2	75 30
Emprunt 1871	84 20
Emprunt 1872	85 52 1/2

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Les membres de la droite se sont réunis, hier soir. Elle a vu reparaitre dans ses rangs, quelques membres du centre droit aussi résolus qu'elle. Il n'y avait cependant pas M. le duc de Broglie. Mais les nombreuses personnes présentes manifestaient la plus grande énergie. Toutefois, pour ne pas désobliger le centre droit qui est un appoint, on est convenu de ne rien décider, le soir même. Aujourd'hui, à neuf heures du matin, toutes les fractions de la droite ont délibéré en commun.

Hier soir, à minuit, M. Dufaure était encore auprès de M. Thiers, occupé à le dissuader de donner sa démission.

L'aspect de Versailles avait quelque chose de sombre. Les groupes paraissaient inquiets et préoccupés. Pendant la séance, il y a eu certains moments de silence qui paraissent plus significatifs que les protestations.

J'apprends à l'instant, par une dépêche, que la droite et le centre droit sont d'accord pour agir aujourd'hui, dans les bureaux et résister au césarisme de M. Thiers, appuyé par le citoyen Gambetta.

M. Thiers a rappelé qu'il avait vaincu la Commune. . . . ; mais il ne faut pas oublier qu'il était sans cesse poussé par la majorité de l'Assemblée et qu'il a manifesté, au plus fort de la lutte, les plus déplorables hésitations. J'étais dans l'Assemblée le jour où M. Thiers, venant rendre compte de l'opération des opérations de l'armée de Versailles, se laissa aller à dire, les larmes dans la voix : « J'en suis quelquefois à me demander si j'ai le droit d'engager la lutte. . . »

J'entends encore les cris d'indignation qui s'élevaient de tous les bancs de la majorité, quand M. Thiers prononça ces paroles qui expliquent toutes les défaillances et les capitulations dont nous sommes témoins, depuis la chute de la Commune.

Le Journal de Paris, en réponse aux déclarations du Message, prouve, par des faits positifs que l'ordre n'existe pas :

- « L'ordre n'existe pas, quoique M. Thiers plaide énergiquement sa cause.
- « Les violences de Nantes et de Grenoble, les ovations faites aux déclamations anarchiques de M. Gambetta,
- « les conflits incessants entre les agents administratifs et les autorités locales,
- « les explosions d'esprit démagogique ou de haines sociales dans certaines villes du Midi, les attaques journalières contre l'armée, l'audace croissante du parti révolutionnaire et l'abstention des conservateurs, enfin,
- « le maintien de l'état de siège dans 30 ou 40 départements, ne témoignent pas d'une situation paisible et régulière. Le calme extérieur n'est d'ailleurs, que la surface de l'ordre. L'ordre véritable est l'ordre moral, et celui-là n'existe nulle part. Nulle part cette tranquillité d'esprit, cette sécurité des intérêts, cette quiétude inconsciente qui fait vivre sans qu'on songe au lendemain, cette satisfaction du présent et cette croyance en l'avenir qui sont la marque commune des gouvernements solidement établis, et vraiment ordonnés. L'incertitude n'est que désordre et c'est là précisément le signe caractéristique de notre situation. M. Thiers n'y peut rien. La France se laisse vivre à son ombre.
- « Mais il ne dépend pas de lui d'asseoir le présent et de lui assurer un lendemain. »

P.S. — En réponse aux votes de l'Assemblée, le parti radical met demain en vente une édition populaire à 0,10 c. des discours de Gambetta, tirés à un million d'exemplaires.

On répand le bruit de la démission de MM. Victor Lefranc et de Goulard.

DE SAINT-CHÉRON.

### Chronique politique

Le Temps annonce qu'il publiera demain une lettre de M. l'abbé de Meissas, chapelain de Sainte Geniève, qui donne sa démission à l'archevêque de Paris et déclare se rallier aux vieux catholiques.

Un bien joli mot du célèbre homme d'Etat anglais, lord Brougham : « Heureusement que la France fait une révolution tous les quinze ans ; sans cela, elle serait la première nation du monde. »

Le plus piquant de la chose, c'est que cette note a paru dans un journal révolutionnaire par destination, l'avenir national.

On nous écrit de Versailles, le 19, à 7 heures du soir :

Le Conseil des ministres est encore en délibération.

Le projet qu'avait pu manifester le président de la République de quitter le pouvoir est complètement abandonné dans son esprit. Le gouvernement pense qu'il doit au pays de ne pas quitter les affaires sans avoir provoqué un nouveau témoignage de confiance de la part de l'Assemblée. Il est toujours probable que la question sera posée par la présentation d'un projet constitutionnel. On a même dit, à la suite d'une double entrevue qui a eu lieu aujourd'hui entre le président de la République et plusieurs membres du centre gauche, notamment M. Ernest Picard, que le projet serait déposé demain par ce dernier, et qu'il aurait pour objet la prolongation des pouvoirs de M. Thiers. Mais rien ne paraît encore définitivement arrêté à ce sujet, et il ne serait pas impossible que le gouvernement lui-même prit l'initiative du projet. Dans tous les cas, il est certain que l'idée de résoudre la crise par la dissolution de l'Assemblée, comme on l'a malencontreusement dit, n'est jamais venue à l'esprit de M. Thiers. Ni d'aucun membre du cabinet. A l'Assemblée seule appartient le droit de prononcer ce mot.

La situation tend, en somme, à se dégager, grâce au progrès que les idées de conciliation font dans les esprits. Tout fait espérer que la crise sera de courte durée et ne laissera pas de suites fâcheuses.

En attendant, l'ordre n'a été troublé nulle part, et l'autorité n'a eu à prendre aucune mesure pour son maintien.

Le conseil des ministres se réunira encore demain matin.

De nombreux députés sont venus aujourd'hui à la présidence ; on cite parmi eux MM. Casimir Périer, Vitet, Bardoux, Ricard, Roger (du Nord), Jules Favre, etc. Le président de la République a écouté avec bienveillance toutes les opinions qui lui ont été exprimées.

M. Thiers a reçu aussi de nombreux témoignages de sympathie de la part des membres du corps diplomatique.

### La séance d'avant-hier et la presse

Donnons d'abord la parole aux officieux : L'impression de « douleur » que la « longue, puérile et bruyante » séance d'hier a produite sur « tous les hommes intelligents » tient moins, suivant le Bien Public, à la constatation « du parti pris d'attaquer n'importe quand et comment, un pouvoir qui ne veut pencher ni à droite, ni à gauche, qu'à la certitude de l'impuissance même ou cette tactique réduite une grande Assemblée, et des dangers que son refus de concours peut faire courir au pays. »

Le Bien Public termine en déclarant que par son attitude dans cette séance, la droite a peut-être donné contre elle-même des gages à la révolution.

L'Opinion nationale est d'avis que si la crise actuelle n'aboutit pas à un renouvellement total ou partiel de l'Assemblée, elle ne terminera rien et ne fera qu'affaiblir le gouvernement sans fortifier la Chambre.

L'avenir national ne voit qu'un remède à la situation : la dissolution de l'Assemblée.

La Cloche dit que la droite est désormais placée dans cette alternative ou de nous donner un gouvernement que la France acceptera, si elle est prête à le faire, ou de se retirer si elle n'est pas prête, ou bien enfin d'arborer le drapeau blanc et d'appeler aux armes tous les tenants de la monarchie. La Cloche adjure tous les citoyens vraiment amis de la patrie, à se serrer autour du président de la République et à lui manifester de la façon la plus éclatante cette confiance qu'un scrutin indéfini lui a témoigné presque à regret.

La France est convaincue que la victoire

était « certaine, éclatante et la majorité reconquise ou subjuguée » après le premier discours de M. Thiers ; elle regrette que « sous l'inspiration malheureuse » de M. Dufaure, le gouvernement ait refusé de se rallier à l'ordre du jour de l'amiral Jaurès et pense que M. Thiers ne pouvant pas se contenter de la faible majorité qui a voté l'amendement Mettetal « la situation profondément ébranlée par une série de secousses furieuses, a besoin d'être éclaircie par un nouveau vote. » La France arrive à cette conclusion que « si l'Assemblée renferme encore les éléments d'une majorité, il faut qu'elle se réorganise, sous peine de perdre ce qu'elle conserve de considération et d'autorité. »

La République française vante le calme du parti républicain dans la séance d'hier et le dévouement de la lutte parlementaire qui finit par un échec du garde des sceaux succédant au triomphe de M. Thiers. L'organe de M. Gambetta ajoute : Que prouve ce dénouement ? Tout le monde le dira demain. Il prouve l'impuissance de la Chambre. Allez donc, non pas constituer, — personne n'y songe plus, sans doute, — mais gouverner avec ces 267 voix flottantes, accordées au jour le jour, par les hommes des centres, par les députés qui n'ont pour eux ni la démocratie, ni les ennemis de la démocratie.

« Or, comme il faut pourtant que la France soit gouvernée, et qu'elle puisse compter sur son lendemain si l'Assemblée actuelle en est réduite à cet état de décomposition, l'appel au pays, comme dit M. Thiers, les élections nouvelles, la dissolution s'imposent comme nécessité de salut national. »

Le Temps regrette que M. Thiers ait « déconcerté la gauche après avoir irrité la droite, de manière à voir la moitié de la Chambre se dérober devant lui. » Il ne croit pas que la dissolution de l'Assemblée serait une issue opportune. Ce qui est devenu urgent, suivant lui, c'est l'organisation immédiate du gouvernement républicain « au moyen de la prolongation et aussi de la définition des pouvoirs de M. Thiers et l'institution d'une seconde chambre, ou ce qui vaudrait mieux du renouvellement partiel. »

La Liberté est convaincue que M. Thiers aurait indubitablement obtenu une majorité s'il avait su opter résolument pour la droite avec M. Benoist d'Azy, ou par la gauche, avec l'amiral Jaurès ; il a échoué parce qu'il s'est rallié au centre droit. La Liberté croit que M. Thiers s'est affaibli de ce débat et M. Gambetta fortifié. « La dissolution est imminente, dit-elle, et des élections radicales sont à peu près certaines dans un délai rapproché. »

Le Courrier de France est d'avis que la responsabilité des conséquences de la crise doit peser sur M. Thiers.

La Presse, au contraire, estime que « la droite et une fraction du centre droit ont commis une faute insigne » en s'abstenant de voter pour l'amendement Mettetal.

Le Français trouve que la séance d'hier a « humilié tous les partis dans l'Assemblée et compromis le gouvernement. Il reproche à M. Thiers d'avoir commis une faute grave en laissant passer l'occasion « de sauver le pays, l'ordre et les libertés publiques. »

L'Ordre pense que « l'instrument de gouvernement est manifestement brisé » depuis hier. Il met ensuite M. Thiers au défi d'en appeler au pays.

La Patrie souhaite de voir la crise actuelle « se dénouer pas une entente plus cordiale et plus définitive entre M. Thiers et la vraie majorité, qui est celle de l'Assemblée, laquelle demeure, quoiqu'on en dise, l'expression sincère de la volonté du pays. »

Le Journal de Paris tire de la séance d'hier cet enseignement « de toutes les réformes constitutionnelles, la plus nécessaire comme la plus urgente est la création d'un ministère homogène responsable et l'interdiction de la tribune à M. Thiers »

Le Moniteur partage son opinion sur ce dernier point.

Quoi qu'il advienne, dit l'Union, c'en est fait des expédients, et le pays sait aujourd'hui que jamais gouvernement ne l'a exposé à des crises aussi graves et aussi imprévues que celles dont la présidence de M. Thiers nous menace à toute heure. C'est l'enseignement qui se dégage des émotions parlementaires, et nous n'hésitons pas à déclarer que les bons citoyens doivent repousser toute transaction qui prolongerait l'agonie de la France.

A la première crise, M. Gambetta pourra escalader les marches du pouvoir, et, en parlant de faire appel au pays, M. Thiers a placé l'Assemblée sous la menace d'un coup d'Etat. Tel est le double péril de l'heure présente; reculer devant les résolutions qu'il commande, ce serait plus qu'une abdication, ce serait une défection.

Le Pays accuse M. Thiers d'être « aveuglé par sa personnalité » Il nie d'ailleurs que M. Thiers ait sauvé la France.

La Gazette de France, félicite l'Assemblée d'avoir fait hier « un grand acte de conser-

vation sociale » en prouvant que sa seule préoccupation est d'opposer une digue sérieuse, effective au socialisme. »

Terminons par M. Veuillot :

« L'on dit que le feu est aux poudres. Sans doute! Seulement il y a plus de flammes que de feu, et plus de feu que de poudres. Dans la journée, il avait fait grand vent et il était tombé beaucoup d'eau ; l'on a tendu beaucoup de parapluies, et tout s'est terminé par beaucoup de crotte et quantité de rhumes. Signes du temps. Cette nuit, il aura plu beaucoup de conseils ; ce matin, les pharmacies vendent beaucoup de pâtes pectorales, et, ce soir, l'on usera beaucoup du balai. Ce n'est qu'une crise ordinaire. A l'heure où ces lignes paraîtront, M. Thiers aura demandé un vote de confiance, aura dit quelque chose pour paraître le justifier, et l'aura obtenu sans le mériter. »

On écrit de Versailles 19 novembre :

Les bureaux ont nommé, de une à trois heures, la commission pour l'examen de la proposition Kerdel.

Voici les résultats :

- Ont été élus :
- 1<sup>er</sup> bureau : M. Balbie, centre droit.
- 2<sup>e</sup> bureau : M. Raoul Duval, centre droit.
- 3<sup>e</sup> bureau : M. de Lasteyrie, centre gauche.
- 4<sup>e</sup> bureau : M. Ricard, centre gauche.
- 5<sup>e</sup> bureau : M. Martel, centre gauche.
- 6<sup>e</sup> bureau : M. E. Arago, gauche républicaine.
- 7<sup>e</sup> bureau : De la Bassetière, droite.
- 8<sup>e</sup> bureau : Fournier, centre droit.
- 9<sup>e</sup> bureau : D'Audiffret-Pasquier, centre droit.
- 10<sup>e</sup> bureau : M. de Gauthier de Rumilly, centre gauche.
- 11<sup>e</sup> bureau : Lucien Brun, droite.
- 12<sup>e</sup> bureau : de Lacombe, droite.
- 13<sup>e</sup> bureau : Grivart, centre droit.
- 14<sup>e</sup> bureau : Ernoul, droite.
- 15<sup>e</sup> bureau : Albert Grévy, gauche républicaine.

Les nominations ont eu lieu après des déclarations très nettes : on a voté, en connaissance de cause, pour ceux qui sont décidés à repousser la République de M. Thiers, — ils sont neuf, — ou pour ceux qui sont prêts à tous les sacrifices pour la garder, — ils sont six.

On pense que M. Thiers demandera demain un vote de confiance impliquant formellement la reconnaissance de la République.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 19 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté après quelques modifications.

M. Dufaure dépose une proposition tendant à reporter en décembre 1873 les élections pour les tribunaux de commerce qui devaient avoir lieu en décembre 1872.

M. Rameau présente le rapport sur l'élection de M. Caduc dans la Gironde et conclut à la validation. L'élection est validée.

M. Goblet présente le rapport sur l'élection Crémieux en Algérie. Adoptant les conclusions du rapport, l'Assemblée valide l'élection.

Reprise de la discussion de la loi sur le jury.

M. Albert Desgardins, rapporteur, présente un nouveau paragraphe introduit à l'article 2, ayant pour objet d'étendre l'exclusion aux condamnés à l'emprisonnement pour outrages à la morale publique et religieuse. Ce paragraphe est adopté ainsi que l'ensemble de l'article.

Adoption de l'article 6, concernant la composition de la liste annuelle du jury.

M. Bertauld présente à cet article un paragraphe additionnel portant que nul ne sera inscrit deux ans de suite sur les listes du jury, ne voulant pas, dit-il, que le jury ne dégénère en magistrature.

M. Desgardins combat ce paragraphe, le nombre des bons jurés, c'est-à-dire aptes à remplir leurs fonctions, étant rare. Un scrutin s'ouvre sur le paragraphe Bertauld.

Le paragraphe est repoussé par 365 voix contre 221 sur 586 votants.

La discussion est un instant interrompue.

M. Leurent vient rendre compte de l'élection de M. Meline dans les Vosges et conclut à la validation. — Adopté.